

N° 5723³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2007-2008

PROJET DE LOI

**autorisant la participation de l'Etat à l'extension du centre intégré
pour personnes âgées à Berbourg**

* * *

**DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL
PAR LE CONSEIL D'ETAT**

(23.10.2007)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 12 octobre 2007 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

**autorisant la participation de l'Etat à l'extension du centre intégré
pour personnes âgées à Berbourg**

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 11 octobre 2007 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et l'avis émis par le Conseil d'Etat en sa séance du 3 juillet 2007;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 23 octobre 2007.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Alain MEYER

